

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 30 avril 2026. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité Saint-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

I. PARTICIPANTS

Le Comité Saint-Roch

Les représentants des sociétés :

Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale, Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire, Société Royale des Pompiers des Waibes, Société Royale des Mousquetaires du Roy, Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute, Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire, Tartares Lituanien, Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée, Enfants de sainte Barbe (Ragnies), Volontaires Belges de 1830, Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies), Compagnie Saint-Roch, Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse, Société Royale des Zouaves Pontificaux.

Mme la Bourgmestre, Rachel Sobry, est excusée. M. Philippe Lannoo la remplace. Présence de Mme Véronique Thomas, échevine du Folklore.

II. DISCUSSION

Charte :

Également signée par les Zouaves Français.

En l'état, la Compagnie St-Roch n'accepte pas sa signature.

→ 13 sociétés sur 14 acceptent le respect de cette charte.

Mise à l'honneur : les **Zouaves Pontificaux (125 ans)** s'engagent à assumer : airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, tête de la Retraite, airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe, commandement honorifique des tirs durant la remise des décorations.

Les Zouaves Pontificaux seront présents le dimanche matin, pour l'hommage dominical à la chapelle St-Roch (à 9h30). Ils prévoient un tir.

En 2027, les **Volontaires Belges de 1830 (40 ans)** demandent cette mise à l'honneur.

Clergé – CSR : le 16 avril 2026, le CSR a, comme il le fait chaque année, rencontré M. le Doyen. Après la demande officielle, M. le Doyen accepte que la statue et la relique **sortent les dimanche et lundi** de la prochaine Saint-Roch, le déroulement de la **descente solennelle** de la statue et de dire la **messe**.

Dons : Moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société reçoit un **subside de 300€, 5 grandes affiches et les 15 flambeaux.**

Pour rappel, *le budget global (14 X 300 = 4200 euros) alloué par le CSR sera partagé entre les sociétés qui participent sérieusement et rigoureusement à la St-Roch. »*

L'article 17 de l'arrêté de police prévu pour le samedi 17 mai 2025 dit : « **Les participants à la retraite aux flambeaux veilleront à prévoir un dispositif de protection des mains (type carton de bière) afin d'éviter tout risque de brûlure par écoulement de la cire et à respecter une distance de sécurité d'un mètre quarante minimum lors de leurs déplacements avec une attention particulière lorsqu'il s'agit d'enfants. Seuls les flambeaux vendus par le Comité Saint-Roch ou avec un marquage « CE » sont autorisés.** »

Une étiquette reprenant le bon usage du flambeau sera également collée sur chaque flambeau.

La messe : M. le Doyen a proposé quelques modifications d'organisation.

- Les drapeaux se placeront dans le chœur de l'église, de part et d'autre des stalles.
- Les prêtres se placeront dans le chœur de l'église.
- Les Sapeurs se placeront au pied de l'autel de Notre Dame.
- Comme en 2025, la batterie des Pontificaux se placera de ce côté (sur les marches).
- La chorale prendra place au pied de l'autel de saint Roch, près de l'organiste.
- Les Mousquetaires et les Enfants de sainte Barbe prendront place derrière les places réservées au Comité Saint-Roch, à hauteur de la chaire de vérité.
- Quant aux Zouaves Français, ils prendront place derrière l'Administration communale.

Sécurité : prudence lors des déplacements sur la voie publique. Attention, notamment, aux batteries qui se déplacent en dehors du périmètre fermé (particulièrement lors du réveil du lundi matin).

Les divers arrêtés de police rédigés à l'occasion de la Saint-Roch stipulent que « **Les sociétés se déplaçant sur la voie publique en dehors du périmètre fermé prévoiront un encadrement conforme avec des signaleurs (majeurs, munis de gilets fluo et de signaux C3) à l'avant et un véhicule muni d'un gyrophare à l'arrière du groupe** ».

Un poste de secours sera présent à proximité de l'église de la Ville-Basse.

En gros, le **centre-ville** est fermé :

- Du samedi à 18h30 jusqu'au **dimanche 4h00.**
 - Les cafés arrêtent de servir à 2h00.
 - Ils ferment obligatoirement à 2h30.
- Du dimanche à 12h30 au lundi à 4h00.
- Du lundi à 8h00 au mardi à 4h00.
- Le mardi de 17h00 à minuit.

Des barrières anti-bélier de type « TITAN » sont prévues à différentes entrées de la ville. La réouverture de certaines barrières se fera à l'appréciation de la Police, notamment en fonction de l'évolution du cortège.

Vieux-Thuin : (communication de Véronique Thomas)

- Pour assurer une circulation fluide, l'entrée et la sortie du chapiteau seront désormais distinctes :
 - **Entrée** : par le tunnel habituel.
 - **Sortie** : par l'escalier situé à gauche du bar, qui débouche dans la ruelle. Le sens sera clairement signalé sur place et relayé sur les réseaux sociaux. Merci d'en informer les marcheurs et les batteries.
- **Gestion de la capacité**
 - Que ce soit lors de la soirée *Before* ou pendant tout le week-end de la St-Roch : obligation légale de **limiter le nombre de personnes sous le chapiteau**. Les sorteurs ont la lourde tâche d'évaluer l'espace disponible pour éviter toute surcharge.
 - → Il se peut que l'accès soit temporairement mis en pause le temps que l'espace se libère (même s'il s'agit d'une société/compagnie/batterie qui souhaite entrer)
 - → **Patience, respect et bonne humeur** envers les équipes de sécurité.
- **La Before du 9 mai 2026**
 - La *Before* = soirée privée avec entrée payante de 4.50 euros (Bracelets en prévente au Vieux Thuin le samedi matin, 9h-12h).
 - L'entrée est exclusivement offerte aux membres de la batterie (TM, les deux cantinières, tambours et fifres). Les accompagnants sont priés de se munir de leur ticket d'entrée.

Afin d'améliorer sans cesse la gestion des barrières, les sociétés avec chevaux et calèche précisent l'endroit où se trouvent les vans et/camions, qu'ils rejoindront après la rentrée.

 rue de la Piraille inaccessible !

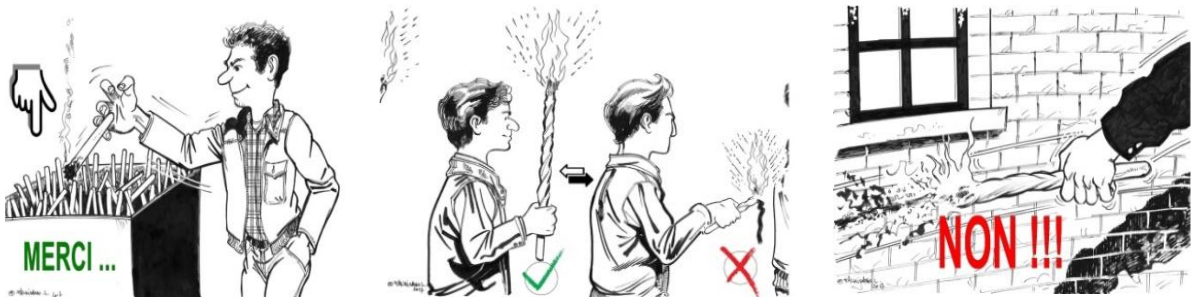
- Société Royale des Pompiers des Waibes : rue du Berceau
- Société Royale des Mousquetaires du Roy : Vert Gazon
- Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute : Vert Gazon
- Tartares Lituanais : Vert Gazon
- Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée : tienne Trappe, en remontant vers la Ville-Haute (calèche sur la Drève)
- Es de sainte Barbe : Vert Gazon
- Compagnie Saint-Roch : Maladrie

Samedi :

- La présidente et la directrice générale du CPAS invitent les marcheurs et les membres du CSR à la réception qu'ils organisent, à l'arrière du CPAS, de 18h30 à 20h00. Des tickets-boissons leur seront offerts, comme l'an dernier.
- Après la **9^e campe**, la musique de la section traditionnelle de la Compagnie Saint-Roch interprètera la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la Saint-Roch 2025.
- **Le passage de la place du Chapitre vers les Remparts du Nord ne sera pas canalisé par la Police → aux Sociétés à être prévoyantes.**
- Les Zouaves Pontificaux ouvriront le cortège dont l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche.
- Partage du cortège, en deux, en cas de fortes **pluies**
Zouaves Pontificaux, Grenadiers, Zouaves Français, Pompiers des Waibes, Mousquetaires, Pompiers de la Ville-Haute, Voltigeurs, Tartares et feront la Retraite à travers la Ville-Haute et les Artilleurs, Enfants de sainte Barbe,

Volontaires, Flanqueurs, Chasseurs Carabiniers et la Compagnie Saint-Roch à travers la Ville-Basse.

- L'itinéraire de la Retraite aux Flambeaux sera légèrement adapté (incendie d'une maison de la rue Parfait Namur)
 - ➔ Rempart du Nord, rue Parfait Namur (le début), rue du Gymnase, rue Benoît Constant Fauconnier, Grand Rue, puis itinéraire habituel = comme quand les travaux de la Chapelle des Sœurs grises n'étaient pas terminés.
- En principe, la rue du Moustier sera praticable. Les travaux de stabilisation seront terminés le 11 mai 2026, au plus tard.
- A hauteur de l'église de la Ville-Basse, chaque société doit **passer sous la Voûte** et ne pas contourner l'église. C'était parfait, l'an dernier.
- Rappel : à la fin de la Retraite, chaque société reste sur la **rue t'Serstevens** et passe devant le monument « Au Marcheur » avant dislocation dans le bas de la rue du Moustier ou dans ce quartier à l'exception de la Compagnie Saint-Roch dont la batterie interprétera « Sambre-et-Meuse ».
- Les **flambeaux consumés** seront impérativement déposés dans l'un des **bacs** localisés aux environs des Remparts du Midi, du Sacré-Cœur, de la Voûte, à la sortie du Rivage et au monument « Au Marcheur » (deux bacs) comme rappelé à plusieurs reprises, au cours des dernières réunions.
 - ➔ La Ville de Thuin a commandé 6 **nouveaux bacs**. Si leur efficacité est avérée, les derniers anciens seront remplacés, l'an prochain.
- ➔ Un rappel du **bon usage** des flambeaux sera affiché près du lieu de leur vente, sur un mur de l'Institut Notre-Dame, à l'entrée de la rue Saint-Jacques. Invitation renouvelée aux sociétés à sensibiliser leurs membres.



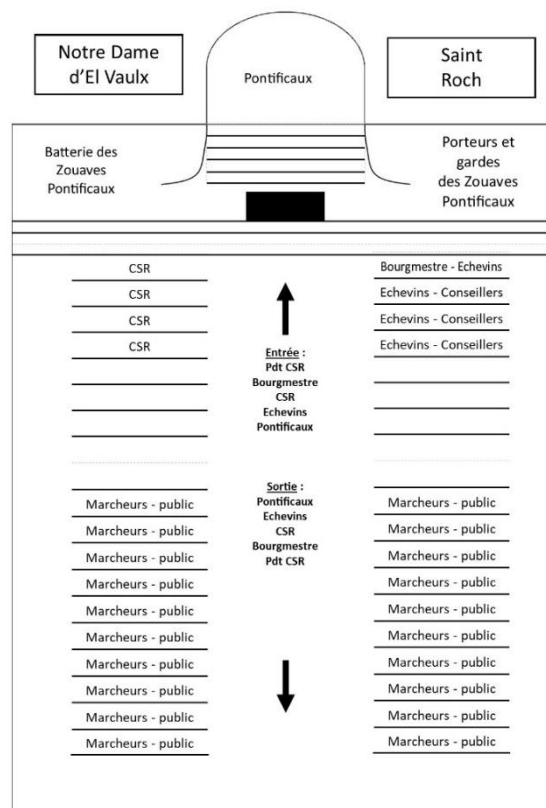
- À propos du dépôt de fleurs au monument « Au Marcheur », à l'issue de la Retraite aux flambeaux, tout est-il en ordre ?
(Montage floral, une jardinière, sera à la disposition des sociétés devant l'enseigne du fleuriste « l'Atelier », à la Ville-Basse. Au passage des sociétés, David Crabbé les distribuera.
Pour rappel, chaque société est invitée à verser sa quote-part (25 euros) sur le compte de l'Amicale (BE13 2600 3524 6839).

Dimanche :

Matin :

- 9h30 : départ du bas du tienne Trappe avec la batterie des Zouaves Pontificaux pour l'hommage à la **chapelle Saint-Roch**.
- Cette cérémonie est ouverte à tous à titre individuel.
- Les drapeaux des sociétés sont invités à rehausser cette cérémonie de leur présence.

- En accord avec Monsieur le Doyen, le **déroulement** de la **descente solennelle** de la statue de saint Roch reste le suivant :
 - Les délégations des sociétés thudiniennes auront pris place dans l'église avant l'entrée, dans cet ordre, des membres du CSR, des autorités communales et des Zouaves pontificaux,
 - Les membres du CSR se dirigent vers les chaises situées à l'avant-gauche (du côté de l'autel de Notre Dame d'el Vault),
 - Les autorités communales se placent sur les chaises localisées à l'avant droit (du côté de l'autel de saint Roch),
 - La batterie des Pontificaux se dirige vers l'espace situé devant l'autel de Notre Dame. Les gardes et les porteurs des Pontificaux se dirigent vers l'espace situé devant l'autel de saint Roch. Les autres membres de la société prennent place dans le chœur,








- Déroulement de la cérémonie, dès 10h00 :
 - Accueil par M. le Doyen,
 - Chant des litanies à saint Roch,
 - Chant du cantique à saint Roch pendant que les porteurs descendent la statue,
 - Celle-ci est déposée sur son brancard situé près de l'autel,
 - Rigodon d'honneur par la batterie des Zouaves pontificaux,
 - Prière finale par M. le Doyen,
 - Sortie du Président du CSR et du Bourgmestre, puis des membres du CSR suivis par les autorités communales. Ils se dirigent vers le monument pour rendre hommage « Au Marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse »,
 - Sortie des Zouaves pontificaux suivis des membres des autres sociétés. Ils se dirigent directement vers le haut du monument « Au

Marcheur » pour participer à l'hommage. Les Zouaves pontificaux viendront se placer derrière le monument.

- Sortie des pèlerins.
- Cérémonie au pied du monument « Au Marcheur » - Campe - Interprétation de la Brabançonne – dépôt de fleurs – tirs des Pontificaux.

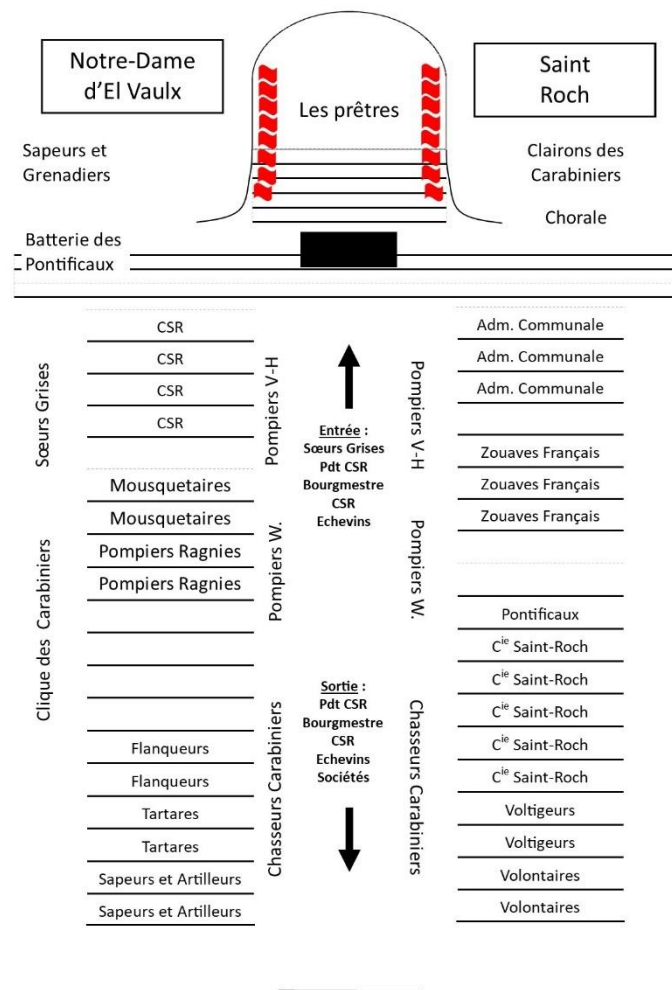
Après-midi :

- Il est demandé aux sociétés qui empruntent la **Grand'Rue** pour regagner le Chant des Oiseaux, qu'elles se comportent de manière à ne pas engendrer de **ralentissements** dans cette Grand'Rue et dans la rue Alphonse Liégeois, notamment en ne restant pas trop longuement sur la voirie longeant le parc.
- Rappel : la circulation est permise jusque 12h30.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranle avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Afin de préserver **l'église du Val et ses vitraux, les tirs de fusils et de tromblons** s'effectueront **obligatoirement à hauteur du monument « Au Marcheur » ! Respectons impérieusement cette consigne !**
- À cause de l'échafaudage de soutien de l'église, **la statue de saint Roch et la châsse seront installés quelques mètres plus bas que d'habitude**, à hauteur du noyer.
- **S'il pleut**, la statue de saint Roch et la châsse iraient s'abriter **dans la tribune**.
- Rappel : pour tenter d'atténuer l'impact du nombre de fanfares et du nombre de marcheurs sur le déroulement du cortège (voir rapport du 6 mars 2026) :
 - Réduction du nombre d'airs interprétés.
 - Ne jouer qu'une seule « partition » sans reprise.
 - Allonger un tout petit peu le pas peut avoir un impact positif sur la durée du défilé.
 - Choix d'interprétation d'airs plus appropriés (airs de marche, plutôt que de processions (plus lents)).
- De plus, afin de lutter contre les retards et ses désagréments, il a été également proposé, et accepté (voir rapport du 6 mars 2026), de ne **plus créer de files de tromblons lors des tirs** et de **resserrer les rangs trop espacés** pour éviter l'effet entonnoir quand les sociétés entrent dans des rues plus étroites (sur la Drève des Alliés et à la rue d'Anderlues, notamment). De même, pour la rentrée, il est impératif que chaque société se suive, au niveau de la rue t'Serstevens. → **pas d'attente sur le Viaduc !**
- Comme proposé par un représentant de société, lors d'une réunion, allonger un tout petit peu le pas, resserrer les rangs peut avoir un impact positif sur la durée du défilé.
- Début de la **procession** : dès l'église Notre-Dame d'el Vaulx, les Zouaves pontificaux mis à la disposition du clergé pour porter la statue de saint Roch sont suivis des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant la relique.
- L'ordre de la procession a été rappelé par Monsieur le Doyen, le 16 avril dernier. Il est légèrement modifié :
 - La croix processionnelle portée par l'un des assistants du curé,
 - La statue de saint Roch et sa garde d'Honneur, revêtue de l'uniforme des porteurs, issue de la Société royale des Zouaves pontificaux,
 - La châsse protégeant la relique sertie dans sa monstrance,

-  Les Sœurs grises, qui se relaient pour porter la châsse
- Le clergé.
- Les pèlerins.
- Les Sœurs grises et les pèlerins se relaient pour le portage de la châsse protégeant le reliquaire de saint Roch. Les Sœurs grises réitèrent leur demande d'aide pour le portage de la châsse.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de l'entrée de la statue.
- Dans l'église, le Président du CSR, Mme la Bourgmestre, les membres du CSR, les échevins, dans cet ordre, prennent place sur les chaises avant, du côté droit.
- De manière à gagner du temps (± 20 min), le Commandant des Sapeurs & Grenadiers, après avoir conduit la statue à l'église, annoncera la reformation du cortège et sa société battra le rappel. De cette manière, les sociétés se remettent en rang pendant le déroulement de la brève cérémonie de l'église des Waibes.
- **Départ des Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la Marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch et de la saluer.
- Au besoin, les membres du CSR sortent la statue de l'église (comme en 2018) et/ou la châsse pour gagner quelques minutes.
- Les 8 1^{res} sociétés démarreront les unes à la suite des autres. Dès les Sapeurs et Artilleurs, les départs seront un peu espacés de manière à tenter de ne pas avoir trop d'arrêts en redescendant des Waibes.
- Nous rappelons :
 - Les Sociétés n'attendent pas que la rue t'Serstevens soit complètement dégagée pour s'y engager.
 - Les forains ont pour consigne de couper leurs musiques et autres effets sonores.
 - Chaque société défile **normalement** jusqu'à son arrivée à hauteur du square de l'église.
 - Si les sociétés défilent déjà au « pas ordinaire » (par exemple), dès l'entrée dans la rue t'Serstevens, toute la suite du cortège est impactée.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter le croisement d'une autre société. La Ville s'occupe des préposés pour ouvrir les **barrières** en haut du Moustier et à la Piraille. Attention à la sécurité et aux déplacements en dehors du périmètre fermé.
-    **pour la dislocation** :
 - **La rue de la Piraille est inaccessible.**
 - **➔ Pour le pas couper directement après la tribune, les marcheurs remonteront un peu le Moustier et emprunteront le passage entre les établissements Demory et le local des scouts pour rejoindre la Cour Demeuldre et aboutir à l'avenue de Ragnies.**
- Pour rappel, lieu de dislocation des sociétés :
 - Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale : à l'Impérial
 - Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire : plaine de jeux, avenue de Ragnies ( Cour Demeuldre)
 - Société Royale des Pompiers des Waibes : Ville-Haute
 - Société Royale des Mousquetaires du Roy : Vert Gazon



Lundi :

- **Dès 8h00 : rassemblement** des sociétés sur la place de la Ville-Basse.
- **À 8h15**, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche.
- Entrée à **8h30**. Pour éviter toute discussion ultérieure, essayons de **respecter ce déroulement**. Pour perdre le moins de temps possible et débiter la messe à l'horaire prévu (10h00), l'écart entre chaque société sera minimal.
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres Marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- La fanfare des Carabiniers ne sera pas présente comme en 2025.
- → ⚠ ⚠ : quelques modifications, selon la volonté de M. le Doyen :
 - Les drapeaux de chaque société se placeront dans le chœur de l'église, le long des stalles, de chaque côté.
 - Les prêtres se placeront dans le chœur de l'église.
 - La chorale se retrouvera au pied de l'autel de saint Roch, près de l'organiste, de même que les clairons des Carabiniers.
 - La batterie des Pontificaux (comme en 2025) et les Sapeurs se placeront au pied de l'autel de Notre Dame.
 - Les Zouaves Français pourront prendre la place de la fanfare des Carabiniers, derrière les autorités communales, près de la petite porte.
 - Les Mousquetaires et les Enfants de sainte Barbe peuvent prendre la place de la chorale, derrière les membres du CSR.



- De manière à **éviter l'entrée intempestive des batteries** qui viennent rechercher leur drapeau (ce qui perturbe le déroulement de la messe), il a été convenu, lors de la réunion du 24 avril 2024, que la cloche signalera cette possibilité d'entrer aux batteries. La cloche retentira en fin de messe, juste après la communion, c'est-à-dire +/- 45 minutes après le début de la messe.
- De son emplacement dans l'église, la **batterie des Zouaves Pontificaux** joue un air de circonstance durant la messe.
- À la fin de la messe, une Sœur grise reçoit une médaille d'ancienneté pour 35 Saint-Roch.
 - Mot de Mme la Bourgmestre
 - Gaston appelle la médaillée
 - Rigodon joué par la Société la batterie des Zouaves Pontificaux (société mise à l'honneur).
- À la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrie. Cela se fera sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.
- Montée vers la Maladrie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée. La pause se tiendra sur le plateau de la Maladrie, conformément à ce qui a été unanimement convenu le 20/02/15 (saintrochthuin.be – rubrique « archives »). Les Marcheurs restent au sein de leur société et ne montent pas individuellement.
Les sociétés doivent penser à prévoir de l'eau en cas de forte chaleur.
- **Pause :**
 - La statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale Saint-Roch ;
 - Dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera **obligatoirement** une dernière fois le saint patron de la marche ;
 - Quelques barrières Nadar sont demandées pour protéger l'espace réservé à saint Roch et la châsse auprès de la potale Saint-Roch d'un public indiscipliné, voire irrespectueux.
 - Le périmètre fermé a été étendu jusqu'au n°10 du chemin des Maroëlles ;
 - Invitation à respecter, aussi durant la pause, l'ordonnance de police relative aux tirs.
- **Remise des décorations :**
 - Une soixantaine de médaillés, cette année.
 - Pour rappel, à propos des décorations, nous écrivions les 23/2/17 et 22/02/19 « [...] les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une société ; afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour. »
 - De plus, nous avons, **ensemble**, convenu que les années 2020 et 2021 n'étaient pas comptabilisées pour l'obtention d'une médaille d'ancienneté (21 octobre 2020, 2 mars 2021, notamment).
 - Les Sœurs grises recevront une médaille d'ancienneté, le lundi, juste après la messe, dans l'église de la Ville-Basse.

Voir protocole, en annexe.

- **Divers :**
 - **Chorale pour la messe :** une répétition est prévue le jeudi 7 mai, à 17h00, dans l'église du Christ-Roi.
 - **Raclot :** les Sapeurs et Grenadiers, les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie Saint-Roch, organisent un raclot.
 - **Arrêtés de police :** visibles et téléchargeables sur le site de la Ville de Thuin et sur le site de la Marche Saint-Roch (rubrique « actualité »). Invitation à les consulter, pour plus de précisions.
 - **Rappel :** les anciens rapports des réunions peuvent aussi être consultés sur le site de la marche (rubrique « archives »).
 - **Alcool :** il est rappelé la responsabilité de chacun à propos de la consommation d'alcool si l'on est amené à conduire un véhicule.
 - Outre les bacs à flambeaux, la Ville met un nombre important de toilettes et d'urinoirs à la disposition des Marcheurs et du public. **MERCI de les utiliser** au maximum. Les façades et les murs des maisons sont à proscrire !
 -   Lors des arrêts et/ou quand les rangs sont rompus, il est utile de rappeler à chacun qu'il est **interdit d'envahir les propriétés privées** pour se coucher dans les pelouses, utiliser les appuis de fenêtre et devantures des maisons comme bar. Sauf si, bien entendu, le propriétaire a donné son accord.

Pour le bon déroulement de la Saint-Roch, retenons ce que nous avons synthétisé, à la suite de la rencontre avec le Chef de la Zone de Police Germinalt, Alain Bal, le 5 mai 2023 :

Toute organisation qui emprunte l'espace public portera la marque du succès si chaque participant respecte les règles édictées par l'autorité administrative, à savoir ordonnances de police, règlement général de police administrative ou charte de l'organisateur, fondements d'un pays démocratique. Ceux qui les enfreignent ou ne les font pas respecter engageront leur propre responsabilité, qu'elle soit individuelle ou collective.

Le Comité Saint-Roch ne peut être tenu pour responsable de tout dommage occasionné par un marcheur engageant sa responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle, notamment si, à l'occasion de la Saint-Roch de Thuin, il transgresse les ordonnances, règlements et chartes édités.

III. PROCHAINES RÉUNIONS

12 juin 2026 à 20h

Marc Allard, Alexandre Dogné, Gérard Vanadenhoven